



Communiqué de presse

Le 26 octobre 2022

Doctolib fait le choix de se recentrer sur les professionnels référencés par les autorités de santé

Après 6 semaines de consultation auprès de 40 acteurs, Doctolib fait le choix de répertorier sur son site exclusivement les professionnels référencés par les autorités de santé et se tient à la disposition des pouvoirs publics pour contribuer à une réflexion sur ce sujet.

Doctolib porte depuis sa création une vision globale de la santé, avec une approche curative et préventive, encourageant tout accompagnement qui permet à chacun d'être en meilleure santé, physique ou mentale. Les activités de bien-être, parfaitement légales, répondent à une demande des patients et sont parfois exercées dans des établissements de santé ou par des professionnels de santé. À ce titre, elles étaient présentes sur Doctolib.

À la suite de signalements en août dernier, nous avons cherché à mieux encadrer le référencement sur Doctolib des praticiens exerçant uniquement des professions de bien-être. Pour cela, **nous avons organisé avec notre Comité médical une consultation de 40 acteurs durant 6 semaines** : Conseils Nationaux des Ordres de santé, syndicats de professionnels de santé, représentants des praticiens exerçant des professions de bien-être, associations de patients, collectifs d'experts, Miviludes, France compétences et autorités sanitaires.

Cette consultation a fait ressortir les quatre enseignements suivants :

- Les activités de bien-être répondent à une demande des patients et sont parfois intégrées dans des parcours de soins et pratiquées par les établissements de santé et professionnels de santé. Certaines spécialités sont par ailleurs plus développées que d'autres.
- Ces activités de bien-être ne sont pas encadrées par les autorités sanitaires contrairement aux professions réglementées de la santé, pour lesquelles notamment un numéro d'identification RPPS ou ADELI valide un droit d'exercice.
- Il n'existe pas de moyen objectif et exhaustif de définir et vérifier le niveau de qualification des praticiens exerçant des activités de bien-être, comme cela est possible pour les professions réglementées.
- **Doctolib est identifié par les acteurs de la consultation comme un tiers de confiance reconnu dans la santé, ce qui suscite des attentes légitimes concernant l'information des patients.**

Pour être à la hauteur de ces attentes et fournir aux patients une information objective et vérifiée sur les professionnels présents sur notre site, nous avons pris la décision de répertorier sur Doctolib exclusivement les professionnels référencés par les autorités de santé. Pour ces professionnels, nous sommes en capacité de vérifier le droit d'exercice au moyen notamment d'un numéro RPPS ou ADELI.

Arthur Thirion, directeur France de Doctolib : *“Nous tenons à remercier les acteurs qui ont pris part à la consultation et qui ont apporté leur éclairage à ces travaux complexes. **Nous faisons le choix de la responsabilité, pour garantir aux patients une information objective et vérifiée.**”*

Dr Jonathan Favre, médecin généraliste, membre du Comité médical de Doctolib : *“C'est une décision éthique et courageuse.”* Il ajoute : *“Avec ce recentrage sur le cœur des missions de Doctolib, nous allons renforcer notre travail sur le développement de services pour les professionnels de santé et leurs patients.”*

Concrètement, 5 700 praticiens exerçant des professions de bien-être, aujourd'hui utilisateurs de Doctolib, ont été informés qu'ils ne pourront plus bénéficier de nos services, en l'état actuel de la réglementation. Conformément à nos conditions d'abonnement, les clients concernés bénéficient d'une période de 6 mois leur permettant de réorganiser leur gestion des rendez-vous. Nous nous tenons à leur disposition pour les aider durant cette période.

Les enjeux et la réglementation relatifs aux activités de bien-être varient selon les États. Dans certains pays, leur formation et leur exercice sont régulés, ce qui permet de mieux les encadrer et ainsi de mieux informer les patients. **Doctolib se tient à la disposition des pouvoirs publics pour contribuer à une réflexion sur ce sujet.**

Contact presse : presse@doctolib.com

À propos de Doctolib :

Depuis 2013, Doctolib poursuit un seul objectif : œuvrer pour un monde en meilleure santé. Grâce à sa technologie et ses services innovants, Doctolib améliore le quotidien de plus de 320 000 soignants. Doctolib accompagne également plus de 70 millions de patients à travers l'Europe, en créant des parcours de soins plus rapides et fluides, de manière sécurisée. Doctolib est présent dans 30 villes en France, en Allemagne et en Italie. Ses collaborateurs sont pleinement engagés pour améliorer le secteur de la santé avec une approche centrée sur l'humain.